

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI D'UGHJITTIVI È DI MEZI PAR L'ANNI 2023-
2025 DI L'USSIRVATORIU RIGHJUNALI DI A SALUTA DI
CORSICA**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES
ANNÉES 2023-2025 DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE
LA SANTÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORSC) est une association créée en 1986 à l'initiative de la Collectivité de Corse et de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Corse (DRASS) dans le mouvement de décentralisation et à la suite de la catastrophe de Tchernobyl.

Son objet principal était la mise en place d'un registre général des cancers, l'amélioration de la connaissance et de l'état de santé de la population insulaire et de ses déterminants sanitaires, sociaux et médico-sociaux, à travers la production d'études et/ou la mise à disposition/mobilisation de statistiques et d'indicateurs dans le champ social, médico-social et sanitaire.

Depuis sa création, cette association a bénéficié du soutien financier constant et conséquent de la Collectivité. Ainsi depuis 2012, près de 3,5 M€ lui ont été attribués.

Après deux conventions transitoires annuelles (2021 et 2022), le présent rapport a pour objet de présenter une proposition de convention d'objectifs et de moyens triennale 2023-2025 destinée à donner les moyens à l'ORSC de consolider son projet associatif et de porter l'ambition du déploiement du registre à un niveau opérationnel et prospectif.

Aujourd'hui, alors que la validation du registre des cancers n'est toujours pas acquise par le comité des registres, ce partenariat reconduit sur 3 nouvelles années constitue pour la Collectivité de Corse un enjeu conséquent marqué par la nécessité de pouvoir disposer d'un outil d'éclairage et d'aide à la décision opérationnel en matière d'observation et d'informations sur la santé de la population de la Corse, et particulièrement en matière de valorisation du registre des cancers.

I. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025

Afin d'accompagner la structure dans la réalisation de ses missions, la Collectivité de Corse a engagé un audit financier et organisationnel entre 2021 et 2022 dont le rapport définitif a été restitué le 25 janvier 2023.

Ce rapport a soulevé un certain nombre de problématiques et posé des préconisations, parmi lesquelles la Collectivité a retenu la nécessité de :

- Réexaminer les axes stratégiques de développement de l'ORS en rédigeant un projet associatif actualisé : missions et partenariat, objectifs, moyens au regard de l'activité déployée et des évolutions à intervenir au niveau des ressources humaines ;
- Mettre en place une comptabilité analytique ;

- Mettre en place un suivi de temps des collaborateurs ;
- Compléter les statuts de l'association, en s'assurant de la séparation des fonctions entre les différentes instances ;
- Améliorer la communication des travaux et des projets.

À la suite de la restitution de l'audit, des premières pistes d'activités ont été transmises à la Collectivité, venant à l'appui de la contractualisation, mais restent à développer.

Afin de pouvoir mettre en application ces préconisations, sur les conseils de la CdC, l'association s'est appuyée sur un Dispositif Local d'Accompagnement pour mieux structurer son intervention, améliorer ses pratiques afin de mener à bien ses missions, notamment en repensant son projet associatif et stratégique, en mettant en place différents outils de gestion interne, l'actualisation de ses statuts, et enfin en valorisant ses travaux auprès de ses divers partenaires.

Depuis 2021, le soutien de la Collectivité a ainsi été recentré sur le registre des cancers et la dynamisation des outils d'observation autour d'une communication dédiée et déployée sur les missions et perspectives du registre, les informations, alertes et analyses conjoncturelles et thématiques au regard des enjeux majeurs de santé publique et de prévention sanitaire pour la population insulaire.

La masse salariale est composée à ce jour de 6 salariés dont un directeur (en indisponibilité), d'une directrice adjointe, d'un statisticien, d'un épidémiologiste à 24/35 ETP, de deux médecins coordinateurs (24/35 ETP) et enfin d'un chargé d'étude en cours de recrutement.

Pour les années suivantes, l'effectif devrait connaître des changements importants avec le recrutement pour remplacement de deux nouveaux chargés d'études et du départ définitif d'un épidémiologiste.

Concernant le registre, l'ORSC continue de réaliser le recueil de données, et l'enregistrement des tumeurs afin de pouvoir disposer des données les plus exhaustives. Le registre est passé pour évaluation devant le Comité d'Évaluation des Registres en juillet 2023 dont l'avis sera rendu en début d'année 2024.

S'il n'est toujours pas validé, il pourra repasser pour évaluation en 2025.

Une évaluation positive du CER permettrait au registre d'intégrer la fédération des registres FRANCIM et leur programme de recherche.

Par ailleurs, les articles scientifiques proposés par l'ORSC depuis 2021 à la revue de Santé Publique n'ont jusqu'à présent pas été retenus car ils ne correspondaient pas à leur ligne rédactionnelle. Ces derniers travaillent sur d'autres articles, l'objectif étant la réalisation de deux articles par an et leur soumission à publication.

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'Université de Corse afin de produire des travaux en partenariat avec ses différentes unités de recherche et l'institut de santé.

À noter que, suite aux recommandations de la Collectivité de Corse, les travaux du registre ont été présentés aux membres de la commission santé de l'Assemblée de Corse le 11 juillet dernier. Une présentation actualisée à l'issue de la convention

triennale en 2025 serait à nouveau tout indiquée pour dresser un bilan de cette convention.

Afin que l'activité de la structure puisse se consolider dans de bonnes conditions, il est proposé de garantir un soutien financier centré sur le registre général des cancers plafonné à hauteur de 797 050 € pour 3 ans (pour un budget prévisionnel total de 1 244 893 € (soit 64 %) Programme : 5211 - chapitre 934 - fonction 418 - compte 65748).

Cet accompagnement ainsi recentré sur le registre des cancers permettrait d'assurer un socle financier à l'Observatoire pour accompagner le déploiement du registre qui mobilise la quasi-totalité des salariés, pour viser un objectif de validation du registre d'ici 3 ans à la hauteur demandée : 248 650 € en 2023 / 257 200 € en 2024 / 291 200 € en 2025.

En ce qui concerne la dynamisation des outils d'informations en santé globale, le projet de l'ORSC n'est à ce stade qu'embryonnaire. Un des enjeux est que l'ORSC puisse mobiliser et exploiter les différentes et riches bases de données pour produire des analyses et bulletins d'information, sensibilisations et alertes en matière de santé publique.

En fonction des effets produits par le DLA-Dispositif Local d'Accompagnement, de la mise en œuvre des préconisations de l'audit, un financement additionnel pourrait être reconsidéré, par le biais d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 pour le financement d'actions d'information et d'analyses périodiques d'observation en santé de la population insulaire.

Modalités de suivi

Considérant le montant conséquent alloué depuis de nombreuses années, la technicité et la spécificité des sujets, et afin de suivre l'avancée des actions engagées dans le cadre de ce partenariat, il est proposé la mise en place d'un comité de suivi composé de la conseillère exécutive en charge de la santé, la Directrice de la Direction de la Promotion et de la Prévention Sanitaire et le chargé de mission Santé de la Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires.

La mission principale de ce comité repose sur le suivi des projets et bilans d'activité annuels, l'activité de la structure. Ce comité permettrait d'assurer ainsi une présentation circonstanciée et vulgarisée au moyen d'un rapport en début de chaque année de convention.

Compte tenu de ces éléments il vous est proposé :

- De fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de l'ORSC au titre des années 2023-2024-2025 à hauteur de 797 050 €.
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2023-2024-2025 et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer ainsi que les avenants et tout autre acte d'exécution.
- De mettre en place un comité de suivi afin d'accompagner et de rendre compte de l'activité de la structure.
- De noter que les conditions et modalités de financement ultérieurs de la CdC seront conditionnés par des résultats concrets et des avancées significatives,

notamment l'évaluation positive attendue du registre à l'issue de cette convention en 2025 par le CER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.